



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2016

### Etaient présents

Daniel BUCHWALDER,  
Michel GANZER,  
Françoise PAICHEUR,  
Maryline CHALOT,  
Jean-Claude PERROT,  
Catherine BLAISE  
Magali ZIETEK,  
Jean-Marc ROBERT,  
Mathieu GAGLIARDI,

Jean FORESTI,  
Christine STEINBACH  
Madeleine MAUFFREY,  
Catherine JACQUOT,  
Eric LANUSSE-CAZALE,  
Lysiane MABIRE,  
Nicolas PIERGUIDI,  
Laurence DI-VANNI,  
Gérard MANCHEC,  
Maryse SARRON,  
Jean-Luc MIESKE,  
Béatrice ROCH,  
Alain SAVORGNANO,  
Sylvie WERNY,  
Denis TISSERAND,  
Jean-Pierre TREMBLIN.

### Etaient excusés ayant donné procuration

Michel LANOIX a donné  
procuration  
à Catherine BLAISE  
Brigitte ALZINGRE a  
donné procuration  
à Madeleine MAUFFREY  
Christian TOITOT a  
donné procuration à  
Alain SAVORGNANO

### Etait absente

Jocelyne SMANIOTTO

### Assistaient à la séance

Samuel BUHLER,  
Directeur Général des  
Services  
Catherine TORNARE  
Secrétariat du Maire et  
de l'Assemblée

### PREAMBULE

M. Daniel BUCHWALDER, Maire, présente Mme Laure BESSIERE, Agent de Police Municipale, recrutée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Mme BESSIERE a exercé 5 années en gendarmerie.

Elle a intégré la fonction publique depuis 2012.

### OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

**M. BUCHWALDER** demande aux élus de se présenter à Mme Laure BESSIERE.

**M. BUCHWALDER** effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

**M. GANZER** est désigné **Secrétaire de Séance**.

- 3 questions orales sont annoncées par le **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

**M. SAVORGNANO**

- Passage piétons : sécurité des piétons

**M. TISSERAND**

- Pourquoi tant de haine envers le vélo ?
- Refus WiFi public

- 3 questions orales sont annoncées par le **Groupe Seloncourt Energie Nouvelle**

**M. TREMBLIN**

- Passage piétons
- Lotissement rue des Jonquilles
- Fermeture d'une classe école Charles Mognetti

**M. BUCHWALDER**

Donne la parole à Mme ZIETEK concernant le retrait d'un poste de professeur des écoles à l'école maternelle Charles Mognetti.

**Mme ZIETEK**

Donne lecture du courrier transmis le 16 février 2016 par M. l'Inspecteur d'Académie du Doubs informant du retrait d'un emploi de professeur des écoles à l'école maternelle Charles Mognetti à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**M. BUCHWALDER**

Propose au Conseil Municipal le vote d'une motion contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle Charles Mognetti, proposition acceptée par l'ensemble des membres présents.

Suspension de séance à 18H38 pour la rédaction d'une motion.

Réouverture de la séance à 18H43.

**M. GANZER** donne lecture de la motion proposée.

<b>MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE DE L'ECOLE MATERNELLE CHARLES MOGNETTI</b>
---

*En date du 16 février 2016, Monsieur l'Inspecteur d'Académie informe le Maire de Seloncourt de son intention de supprimer un poste d'enseignant à l'école maternelle Charles Mognetti, à compter du 1er septembre 2016.*

*Nous, élus de Seloncourt, ne pouvons que nous opposer fermement à cette mesure pour les raisons suivantes :*

*Elle s'appuie sur une prévision d'effectifs à court terme, qui ne prend pas en compte des évolutions prochaines de l'offre de logements sur la commune. Un programme de six logements est d'ores et déjà en cours, et deux programmes de quarante logements chacun devraient être lancés dans les prochains mois.*

*Elle ne tient pas compte de l'accueil des enfants de moins de trois ans (11 enfants accueillis) qui constitue une offre de service appréciable pour nos concitoyens.*

*Elle ignore les efforts financiers importants consentis par la ville pour la rénovation récente de cette école, et les moyens matériels et humains dont elle est dotée pour le bien des enfants et le confort des enseignants.*

*Nous ajoutons que cette décision serait un signe particulièrement négatif, alors que les Pouvoirs Publics insistent sur la priorité des moyens qu'ils entendent donner à l'Education.*

*C'est pourquoi le Conseil Municipal de Seloncourt réuni en séance ordinaire demande instamment à Monsieur l'Inspecteur Académique de renoncer à la suppression d'un poste d'enseignant qui conduirait à la fermeture d'une classe à l'école maternelle Charles Mognetti.*

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016**

**M. BUCHWALDER** présente ce point. Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2016.

Aucune remarque.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**2 – COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIONS**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il convient de modifier la composition de

- La Commission Finances (remplacement de Mme Maryline CHALOT, Adjointe) ;
- La Commission Environnement – Cadre de Vie (remplacement de M. René RIGOULOT, Conseiller Municipal, suite à démission effective au 11 janvier 2016.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la composition suivante pour chacune des Commissions :

<b>COMMISSION FINANCES</b>				
<b>Responsable – Daniel BUCHWALDER</b>				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
<b>Jean-Luc MIESKE</b>	Denis TISSERAND	Jacky PELLETIER	Fabrice BERTOSSI	Alain COUTHERUT
Lysiane MABIRE	Jean-Pierre TREMBLIN	<b>Clément GIRARD</b>		
Mathieu GAGLIARDI				
Gérard MANCHEC				

<b>COMMISSION ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE</b>				
<b>Responsable – Jean-Claude PERROT</b>				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Christine STEINBACH	Alain SAVORGNANO	Jean-Marc BRUOT	Gilbert VALDES	Didier FERGANI
<b>Jean-Luc MIESKE</b>	Jean-Pierre TREMBLIN	Jacques RUEFF		
Brigitte ALZINGRE				
Office National des Forêts Société Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard Rolland BRETON – François CORBET – Pierre WILLEMIN Philippe VOISARD – Président de l'Association Qualité de Vie à Seloncourt				

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**3 – DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIVU DU GAZ –SYGAM  
(Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard)**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué suppléant au SIVU du Gaz - SYGAM (Syndicat du Gaz de la région de Montbéliard) suite à la démission de M. René RIGOULOT, Conseiller Municipal, effective au 11 janvier 2016.

Il rappelle la délibération en date du 27 mai 2014 désignant les délégués au SIVU du Gaz – SYGAM :

- Délégués titulaires : M. Jean-Claude PERROT – M. Jean-Marc ROBERT
- Délégué suppléant : M. René RIGOULOT

Il propose la candidature de M. Jean-Luc MIESKE, Conseiller Municipal, pour représenter la Commune au poste de délégué suppléant en remplacement de M. René RIGOULOT

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**4 – DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMMUNES FORESTIERES DU DOUBS**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué suppléant au sein de l'Association départementale des communes forestières du Doubs suite à la démission de M. René RIGOULOT, Conseiller Municipal, effective au 11 janvier 2016.

Il rappelle la délibération en date du 22 avril 2014 désignant les délégués au sein de l'Association départementale des communes forestières du Doubs :

- Délégué titulaire : M. Jean-Claude PERROT
- Délégué suppléant : M. René RIGOULOT

Il propose la candidature de M. Jean-Luc MIESKE, Conseiller Municipal, pour représenter la Commune au poste de délégué suppléant en remplacement de M. René RIGOULOT

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**5 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il rappelle que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientations générales du budget doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Les orientations générales du budget ont été présentées lors de la Commission Finances du 18 février 2016.

**Introduction de M. BUCHWALDER au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2016.**

« La baisse sans précédent des dotations de l'Etat aux collectivités (-30% sur trois ans), initiée depuis 2014 reste le point le plus notable de la préparation du budget de 2016.

Sans demander un effort supplémentaire à nos contribuables, nous avons recherché toutes les possibilités d'économies qui nous étaient offertes, afin de maintenir notre autofinancement à un niveau suffisant, préserver la qualité du service, maintenir un niveau d'investissement convenable sans alourdir la dette.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement devraient diminuer de -0,84% par rapport au BS de 2015, et les recettes rester relativement stables (+0,26%).

Cela devrait nous permettre de dégager un autofinancement un peu supérieur à celui prévu pour 2015.

Les points les plus significatifs à relever sont :

- une quasi stabilité des charges de personnel nettes (+0,75%) ;
- la suppression de la sous-traitance du ménage, grâce au recours au dispositif des contrats aidés ;
- la diminution des indemnités des élus ;
- la baisse des dépenses d'énergie et des charges financières.

Cela nous permet de limiter les effets de la baisse de la DGF, estimée à -120.000 €, et de l'augmentation du prélèvement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et communal) (+13.000 €).

Des incertitudes demeurent sur ce point, ainsi que sur l'estimation des bases d'imposition.

En outre n'a pas pu être pris en compte le prélèvement financier que pourrait entraîner la modification de la loi SRU intervenu fin 2015.

Les inscriptions de crédits d'investissements concernent essentiellement les investissements récurrents. Des crédits sont également inscrits pour le démarrage de deux projets importants du mandat : rénovation du centre culturel et poursuite de l'aménagement du centre ville, et l'équipement informatique des écoles.

L'hypothèse d'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue est de **+2%** appliqués aux recettes prévues au BS 2015, y compris l'augmentation légale limitée à **+1%**.

Les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau de 2015, soit :

- 10.78 % pour la taxe d'habitation ;
- 19.75 % pour le foncier bâti ;
- 21.81 % pour le foncier non bâti.

Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **+38.700 €** par rapport au BS de 2015.

Sur la base du réalisé de 2015, les autres impôts et taxes restent stables (**+1.700 €**), l'augmentation des droits de mutation compensant la baisse du produit de la taxe sur l'électricité, dont le taux est inchangé.

L'allocation de compensation de PMA, qui représente environ 31,4% de nos recettes, demeure à son niveau antérieur. De même, l'allocation de compensation de la Taxe professionnelle (FNGIR) voit son montant figé.

Selon nos estimations, les dotations et participations devraient diminuer au total de **-112.960 €**, du fait de la baisse massive de la DGF (-120.000 €), en partie compensée par une hausse modique des autres dotations et péréquations (+1.000 €).

Le montant de l'allocation pour les rythmes scolaires est pérennisé à son niveau antérieur. La Prestation de Service Ordinaire (+53.000 €) compense la baisse de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) (-43.000 €) et des autres subventions (-3.960 €).

Les remboursements sur salaires devraient augmenter globalement de **25.990 €**, du fait de la baisse des remboursements maladie, et de l'augmentation des remboursements pour les contrats aidés (ménage).

Les autres recettes de fonctionnement affichent une augmentation de 61.930 €, essentiellement due aux travaux en régie (+59.315 €), aux indemnités d'assurance (-2.200 €), et à une progression des produits de service (+4.185 €).

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **5.706.456 €**, soit une augmentation de **14.749 €** (+0.26%).

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

**1 - Une baisse des charges à caractère général** : achats, charges externes, impôts de l'ordre de **-70.000 €**.

Cette évolution correspond à :

➤ une baisse des achats de **-10.350 €**.

Diminution du gaz suite au nouveau contrat et augmentation des fournitures d'entretien suite à reprise du ménage en interne. Les consommations d'eau et d'électricité sont maintenues à leur niveau de 2015.

La dotation par élève pour le primaire est maintenue à 50 €.

➤ une diminution des charges externes de **-59.140 €** qui recouvre :

- une très forte diminution des prestations de services de -102.100 € (reprise en interne du ménage) ;

- une augmentation des dépenses d'entretien de 43.760 € : bâtiments, entretien terrains, voiries et réseaux, maintenance informatique, essentiellement due aux travaux en régie ;

- l'augmentation des primes d'assurance pour 4.500 € ;

- une réduction de 4.810 € des autres charges externes :

surveillance du salon d'art (-2.170 €, mise en place d'alarmes), catalogues, imprimés, communications municipales (-2.500 €), réceptions et dépenses diverses (-2.580 €), transport divers (+1.100 € jeunesse) et concours et cotisations diverses (+1.340 € adhésion au Conseil en Energie Partagé).

➤ une légère augmentation des impôts et taxes (**600 € pour la SACEM**).

**2 - Les charges de personnel** devraient augmenter de **+47.175 €**

Cette évolution recouvre :

- les variations de salaires hors prime exceptionnelle pour -50.992 € ;

- l'intégration de contrats aidés au pôle logistique pour +63.167 € ;

- une provision pour un départ volontaire de 35.000 €.

La masse salariale brute progresse de +1,62%.

**3 - Les autres charges de gestion courante** devraient diminuer de **-17.460 €**.

Cette diminution recouvre :

- une réduction des indemnités des élus de -18.310 € ;

- une augmentation des autres charges de gestion courante de 850 €.

Le montant des subventions prévues progresse de 1.700 €, et la dotation « projets écoles » reste fixée à 40 € par élève.

La subvention au CCAS est maintenue à son niveau de 2015.

#### **4 - Pour les autres charges de fonctionnement**

- les charges financières devraient diminuer de **-15.500 €** ;
- les dotations aux amortissements et provisions diminuent de **-3.460 €** ;
- les charges exceptionnelles augmentent de **1.500 €**.

**5 - Le versement au Fonds de Péréquation Intercommunal de Ressources (FPIC) augmente cette année de 13.040 €.**

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **5.156.365 €** soit une diminution de **-43.584 €** (-0,84%).

L'excédent de fonctionnement devrait être proche de **550.000 €**.

Pour **l'investissement**, le total des dépenses envisagées est de **1.689.876 €**.

(Chaque Adjoint présente le budget d'investissement de sa ou ses délégations).

Elles comprennent :

#### ➤ Pour les **bâtiments 487.200 € (M.GAGLIARDI)** :

- 57.250 € pour les bâtiments scolaires, dont 31.250 € pour le remplacement des portes d'entrée de l'école de Berne et 26.000 € pour la pose de volets roulants électriques à l'école Levin ;
- 90.500 € pour les autres bâtiments : mise en peinture des courts de tennis extérieurs et intérieurs, régulation chauffage salle des Cossies et ateliers, remplacement de fenêtres et volets en mairie...
- 139.450 € pour les travaux de rénovation et aménagements en régie : réfection des sanitaires à Louise Michel dans le cadre de l'AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée), remplacement des douches au Gymnase, mises en conformité...
- 200.000 € pour l'opération de restructuration du centre culturel.

#### ➤ Pour la **voirie 393.938 € (M. ROBERT)** :

- 180.000 € pour le marché de voirie (rue des Carrières, rue des Vignottes, carrefour rue Manet...);
- 15.000 € pour la signalisation ;
- 58.938 € pour les travaux en régie : remplacements de candélabres et mise aux normes de coffrets d'éclairage public ;
- 140.000 € pour l'opération d'enfouissement de lignes rue Viette.

#### ➤ Pour le **matériel et les véhicules 152.115 € (M. BUCHWALDER)** :

- 67.930 € pour l'équipement des écoles dont 60.000 € pour le plan informatique ;
- 12.000 € pour l'équipement informatique et les logiciels ;
- 47.185 € pour le matériel et le mobilier, dont 28.345 € de matériels pour les ateliers, 3.550 € pour le matériel d'entretien et le mobilier, 6.840€ d'équipements divers pour la crèche, 8.450€ d'équipements divers pour la salle polyvalente ;
- 25.000 € pour le renouvellement d'un véhicule aux services techniques.

- Pour la **culture 9.600 € (Mme CHALOIT)** comprenant :
  - 2.800 € d'équipements divers pour le service culturel ;
  - 6.800 € d'équipements pour la bibliothèque.
  
- Pour les **sports et la vie associative 10.448 € (Mme BLAISE)** comprenant :
  - divers matériels destinés aux associations 3.560 € ;
  - matériel et équipements sportifs 6.888 €.
  
- Pour la **jeunesse 9.480 € (M. BUCHWALDER)** :
  - Equipement et petit matériel pour les accueils de loisirs et le périscolaire.
  
- Pour l'**urbanisme 5.000 € (M. GANZER)** :
  - 5.000 € pour la modification du PLU.
  
- Pour l'**environnement 25.200 € (M. PERROT)** :
  - 5.000 € pour les travaux en forêt ;
  - 7.000 € pour les illuminations de fin d'année ;
  - 13.200 € pour les travaux en régie (création de massifs).

**M. BUCHWALDER** poursuit :

- Pour les **autres dépenses d'investissement 596.895 €** :
  - 49.785 € pour le reversement de la Taxe d'aménagement à PMA ;
  - 547.110 € pour le remboursement du capital de la dette, dont 420.000 € pour le prêt court terme FCTVA qui serait renouvelé.

Le financement est assuré par :

- les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et provisions, pour **384.860 €** ;
- des subventions pour **20.000 €** ;
- l'excédent de fonctionnement pour **550.091 €** ;
- l'emprunt pour **734.925 €**.

**L'encours de la dette** au 01/01/2016 s'élève à **2.110.937 €**, soit **347 €** par habitant, et serait de **390 €** par habitant au 31/12/2016, compte tenu du solde des emprunts inscrits en 2015, et de l'emprunt inscrit pour 2016.

Au 31/12/2014, la moyenne régionale pour les communes de la strate était de 867 € et la moyenne départementale de 776 €.

**Le ratio de solvabilité**, qui correspond au nombre d'années d'excédent de fonctionnement nécessaire pour rembourser la dette totale est de **3,8 ans**. Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 10 ans.



*Depuis 2014, les communes ont largement participé à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat. L'année 2015 marquait une baisse drastique des dotations, qui se poursuit en 2016. Le cumul des baisses successives constitue un réel défi pour les finances de notre ville.*

*Si notre détermination reste intacte, il devient de plus en plus difficile de trouver des sources d'économies, alors que nos dépenses de fonctionnement par habitant restent inférieures de 20% à celles de la moyenne nationale de la strate. Comme dans le passé, nous avons dû faire preuve d'ingéniosité pour apporter des réponses concrètes et maintenir nos engagements. Mais il est clair que nos investissements devront être plus modestes.*

*Cette approche, qui met en avant des priorités, demande la **réalisation d'efforts** parfois contraignants mais les plus justes et les plus limités possibles.*

*Les dépenses de fonctionnement continueront à faire l'objet d'une attention toute particulière. Pour pouvoir mettre en œuvre cette politique dans un contexte extrêmement contraint, la recherche d'économies et d'une meilleure efficacité doivent être la règle.*

**Ces choix politiques forts entraînent des orientations budgétaires claires.** *Sans céder à la résignation, l'enjeu, pour les années à venir, sera de ne pas remettre en cause les services à la population, et de respecter les engagements pris auprès des Seloncourtois. »*

**M. BUCHWALDER** ouvre le débat.

**M. TISSERAND** s'exprime au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire** :

*« Malgré la baisse naturellement décriée de la dotation de l'État, vous prévoyez tout de même une légère augmentation des recettes pour 2016.*

*Si ce signal imposant des économies de fonctionnement est entendu, il reste à entendre celui des investissements raisonnés.*

*Nous remarquons que, pour cette année au moins, cette baisse est compensée pour 2/3 par les contrats aidés que vous utilisez en partie pour rapatrier dans le giron de la commune le service des ménages.*

*Une forte augmentation au chapitre des atténuations de charges est espérée, gageons qu'elle se réalisera.*

*Le point marquant de votre proposition est la forte augmentation des travaux en régie, ce qui valorise de manière significative le travail de nos employés communaux.*

*Cette valorisation s'élève à plus de 211 000 € pour 2016, soit une augmentation de 38% qui agit pour 37% sur les recettes de fonctionnement.*

*Nous pouvons souligner que cette affectation représente près de 7% des frais de personnel. Cette piste est à explorer plus en avant notamment grâce à l'utilisation des contrats aidés.*

*On soulignera que les recettes générées par quelques employés municipaux sont en progression de 59 000 € sur 2016 alors que l'effort demandé, par l'impôt, à l'ensemble des contribuables Seloncourtois, n'est que de 40 000 €.*

*Merci au personnel communal qui nous évite une nouvelle augmentation de nos taxes locales.*

*Pour les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel restent stables malgré quelques mouvements. Un certain effort sur les charges à caractère général est visible. Mais si un gain de 18000 € sur l'énergie est attendu grâce au nouveau contrat gaz, il ne se retrouve pas dans le bilan de l'article 60 du chapitre 11. Ce point sera rediscuté lors du BP.*

*Je rappelle ici notre attachement à réaliser un effort significatif sur les économies d'énergies.*

*Cette charge annuelle s'élève à plus de 300 000 €. C'est un poste aussi important sur le plan budgétaire qu'environnemental. Il faut absolument le travailler.*

*La rubrique « autres charges externes » est en diminution de 59 000 €, conséquence supposée de la révision du contrat de prestation de service impacté par la création des contrats aidés.*

*Y figure également la réduction de rémunération de nos élus, à savoir, et pour le saluer, 5% pour les adjoints et 50% pour le Maire qui n'a pas souhaité cumuler entièrement ses indemnités communales et communautaires. Ce poste comporte également les subventions aux associations, nous souhaitons que celles-ci soient révisées à la hausse. Il ne faut ni décourager les bénévoles, ni négliger l'effet bénéfique des associations sur le dynamisme, la qualité de vie et l'attractivité de notre commune.*

*Côté dépenses d'investissement, pas de chantier marquant pour 2016, qui est pourtant la deuxième année d'une continuité de mandat.*

*Seule l'initialisation de la rénovation du centre culturel est engagée par une provision de 200 000 € sur un budget global ne devant pas dépasser 1 200 000 €.*

*Avec 90 000 €, l'affectation aux autres bâtiments est plus que doublée, une bonne part est allouée au tennis : bâtiment pourtant neuf et garanti par la décennale.*

*La part d'investissement augmente de 300 000 € par rapport à 2015, la baisse du fond de compensation de la TVA, la faiblesse de l'estimation des subventions espérées font que l'équilibre budgétaire est obtenu par le traditionnel recours à l'emprunt qui s'élève, cette année, à près de 740 000 €.*

*Nous sommes en accord avec l'investissement de rénovation de la Stauberie. Le groupe SDS avait inscrit cette action dans son programme. Seloncourt mérite une salle de spectacles correcte. Dommage que ces travaux ne seront pas l'occasion de doter Seloncourt d'un bâtiment énergétiquement performant et allant au-delà d'une simple mise à niveau RT2012.*

*Profitions des compétences de PMA pour nous aider sur le sujet.*

*Les investissements de voirie sont encore trop orientés automobile retardant, voire combattant, de manière inquiétante, l'intégration des cyclistes. Nous demandons qu'une enveloppe soit prévue pour la sécurisation des passages piétons, notamment l'éclairage, dans un 1er temps sur les voies les plus dangereuses.*

*Nous regrettons de ne pas voir, encore cette année, des investissements permettant d'inscrire Seloncourt dans la dynamique du Grenelle de l'environnement. C'est-à-dire, investir pour réduire notre budget énergie, nos émissions carbone et organiser notre ville autour des déplacements doux, enfin, penser Seloncourt pour nos petits-enfants. »*

#### **M. BUCHWALDER**

Demande s'il y a d'autres interventions.

Pas d'intervention de **M. TREMBLIN** au nom du **Groupe Seloncourt Energie Nouvelle**.

#### **M. BUCHWALDER**

Apporte des précisions sur l'augmentation des travaux en régie. Les 59 000 € ne correspondent pas à des frais de personnel mais essentiellement à des fournitures. C'est la variation entre la charge supplémentaire et la recette supplémentaire qui représente l'augmentation de la contribution du personnel.

La partie personnel est moins importante.

#### **M. TISSERAND**

La part affectée dans les recettes sur les travaux en régie a bien augmenté.

C'est un bon axe de travail pour récupérer des recettes et valoriser le travail des employés communaux.

**M. GAGLIARDI**

Intervient sur la décennale pour le bâtiment abritant les courts de tennis. La décennale ne peut fonctionner que si le problème rencontré change l'utilisation du bâtiment, ce qui n'est pas le cas pour ce bâtiment (peinture).

**M. TISSERAND**

Revient sur les travaux de rénovation du Centre culturel. Il ne faut pas se contenter de remettre à niveau le bâtiment. Il faut aller plus loin sur le plan des économies d'énergie. Nous pensons qu'il serait intéressant de travailler sur ce sujet pour réduire les charges énergétiques. L'effort financier engendré sera amorti par ces économies.

**M. GAGLIARDI**

Rappelle que les architectes n'ont pas encore été rencontrés.

**M. BUCHWALDER**

Répond que cette demande sera prise en compte. L'isolation médiocre nous a amenés à travailler sur le bâtiment.

**M. BUCHWALDER**

Donne la parole à **M. BUHLER**

**M. BUHLER**

Précise que le dossier « Marchés publics » entrant dans le cadre de la réhabilitation du Centre culturel a été déposé en ligne depuis 3 jours et que 45 bureaux d'études ont déjà téléchargé ce dossier.

**M. BUCHWALDER**

Revient sur les investissements de voirie. Ce sont surtout des investissements de sécurité, en partie pour empêcher les nuisances des automobiles et pas pour favoriser le développement de celles-ci.

Le projet du Centre Ville – 2<sup>ème</sup> tranche – ne favorisera pas l'automobile à tout prix.

Il précise qu'il faut attendre de connaître le tracé du Transport à Haut Niveau de Service (THNS) - ligne 3 - pour intégrer les déplacements doux.

Le Conseil Municipal atteste **A L'UNANIMITE** que :

- Le débat d'orientations budgétaires de la Commune a bien eu lieu ;
- Chaque élu a pu s'exprimer sur ces orientations.

<b>6 – ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION WEST ORIGINES</b>
--

Mme **CHALOT** présente ce point.

L'Association West Origines, représentée par Monsieur AIT-BRAHIM Abdelhalim, Président, dont le siège social est sis : 17, rue du Château d'Eau – 25230 SELONCOURT, organisera le 30 avril 2016 à la Salle Polyvalente Gustave Kuntz la CONNECT E CUT, Festival de webcinéma et multimédia.

Cette manifestation entre dans le cadre de la programmation culturelle de la Ville. Il est proposé de la soutenir par le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 euros.

La Commission Finances, réunie le 18 février 2016, a émis un avis favorable.

**M. SAVORGNANO**

Demande si l'Association West Origines assurera la communication et l'organisation de la manifestation.

**Mme CHALOT**

Répond que l'Association est organisatrice de l'événement. La Ville apportera un soutien au niveau logistique.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**7 – ADHESION A LA MISSION « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE »**

**M. PERROT** présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, Pays de Montbéliard Agglomération propose depuis avril 2010 à l'ensemble des communes de PMA et du SYGAM, un service de conseil en énergie partagé dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé, le conseiller « CEP ».

L'adhésion de la commune de Seloncourt au 1<sup>er</sup> mai 2016 portera à 34 le nombre de communes adhérentes, représentant une population de 86 240 habitants.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Période du 1 <sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2019			
Financeurs	Montant annuel	Ratio par habitant et par an	Taux de participation
Coût du service CEP	36 500 €	0.42 €	
ADEME	12 000 €	0.14 €	33 %
PMA	5 000 €	-	14 %
SYGAM	800 €	-	2 %
Communes adhérentes	18 700 €	0,22 €	51 %

Ce plan est susceptible d'évoluer en cas d'obtention de subventions supplémentaires des partenaires publics et/ou de modification du périmètre des communes adhérentes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la mission « Conseil en énergie partagé » pour une durée de trois ans du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2019 et pour un montant annuel de 0,22 € par habitant et par an.

- Participation de la Commune de Seloncourt : 1 340 €

La Commission Finances, réunie le 18 février 2016, a émis un avis favorable.

**M. SAVORGNANO**

Précise que cette délibération a déjà été présentée. Seul, le groupe de l'Opposition avait voté Pour.

C'est dommage, en période de recherche d'économies de fonctionnement, ça aurait valu la peine !

Vous n'avez pas toujours raison et nous n'avons pas toujours tort !

**M. BUCHWALDER**

Répond qu'une négociation pour le marché du gaz avait été réalisée pour un résultat voisin.

La cotisation à la Mission « Conseil en Energie Partagé » devait être plus importante.

Par ailleurs, une étude avait été lancée sur plusieurs bâtiments pour une recherche de pistes d'économie d'énergie. Nous nous sommes rendus compte, à l'usage, que les services proposés allaient plus loin. Aujourd'hui, la cotisation est raisonnable. Nous pensons que nous pouvons améliorer la performance qui était déjà la nôtre jusqu'à présent. Nous avons également bénéficié de la négociation du marché pour l'électricité.

#### VOTE POUR A L'UNANIMITE

#### 8 – TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et notamment de supprimer les postes non pourvus et propose la suppression des postes suivants au sein des Services municipaux :

2 postes d'adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	Promotion interne dans le grade de rédacteur de deux agents en janvier 2015
1 poste d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Poste créé par DCM du 09/12/2014 pour avancement de grade prévu au 01/04/2015 mais non pourvu suite à promotion interne de l'agent au 01/01/2015
1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	Nomination au 01/10/2014 d'un agent au grade d'adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe après réussite à concours
1 poste d'adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Départ à la retraite le 01/08/2014
1 poste d'agent de maîtrise principal	Départ à la retraite au 01/10/2014
2 postes d'adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe à 17 h	Création à compter du 01/01/2015 d'un poste d'adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe à 32 h et d'un poste d'adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet dans le cadre de l'augmentation du volume horaire de deux agents
1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à 17 h ½	Création à compter du 01/01/2015 d'un poste d'adjoint d'animation de 2 <sup>e</sup> classe à 32 h dans le cadre de l'augmentation du volume horaire et du changement de filière d'un agent
1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à 32 h	Poste créé par DCM du 09/12/2014 et jamais pourvu car l'agent est passé directement d'un poste d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à 17 h ½ à un poste d'adjoint d'animation de 2 <sup>e</sup> classe à 32 h
1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe à 22 h 1/2	Nomination par voie d'intégration directe au 01/01/2016 sur un emploi d'adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à 22 h 1/2

Le Comité Technique, réuni le 19 janvier 2016, a émis un avis favorable.

La Commission Personnel, réunie le 18 février 2016, a émis un avis favorable.

#### VOTE POUR A L'UNANIMITE

**9 – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URVANISME/PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION/COMMUNE**

**M. GANZER** présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal que, depuis plus de 10 ans, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) déploie des solutions logicielles de type Système d'Informations Géographiques (SIG) à destination des communes.

Aujourd'hui, le portail Internet Intridgeo, développé par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), permet à l'ensemble des communes de l'agglomération d'accéder, via une connexion sécurisée, à l'ensemble des données cartographiques du territoire et à des outils métiers mutualisés tels que l'instruction du droit des sols. Par ailleurs, et afin d'enrichir les informations du SIG communautaire, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU) ont contractualisé une convention d'échange de données géographiques le 13 novembre 2007.

Pour pouvoir faire bénéficier réciproquement l'ADU, PMA et les communes d'informations géographiques actualisées – en particulier celles liées à la gestion du droit des sols et plus précisément des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) – il a été jugé opportun de définir les modalités d'échange de données entre les différents acteurs.

Afin de définir un cadre technique et organisationnel pour l'échange de ces données, il est nécessaire de conclure une convention tripartite entre l'ADU, PMA et ses communes membres.

La convention proposée est exempte de contrepartie financière.

La convention prendra effet à la date de signature des trois parties et est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à la date anniversaire de sa signature.

Les termes de cette convention ont été validés par le Bureau Communautaire du 2 juillet 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

La Commission Urbanisme, réunie le 16 février 2016, a émis un avis favorable.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**10 – ACQUISITION DE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREES AO253/AO350/AO351/AO269 PROPRIETE DE M. ET MME FACCIN ANTONIO**

**M. GANZER** présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition de parcelles de terrain, rue des Combes lieu-dit Derrière la Doue, d'une contenance totale de 78 m<sup>2</sup> (78 ca).

Ces parcelles sont actuellement propriété de M. et Mme FACCIN Antonio, domiciliés 32, rue des Combes - 25230 SELONCOURT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ces parcelles afin de procéder à la régularisation de l'alignement de la rue des Combes. Le prix de vente des parcelles est fixé à 2 574 € soit 33€/m<sup>2</sup>, selon l'estimation de France Domaine.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

La Commission Urbanisme, réunie le 16 février 2016, a émis un avis favorable.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**11– ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES AO451 ET AO454  
PROPRIETE DE M. VIOTTE DOMINIQUE**

**M. GANZER** présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition de parcelles de terrain, rue des Combes – lieu-dit Derrière la Doue, d'une contenance totale de 30 m<sup>2</sup> (30 ca).

Ces parcelles sont actuellement propriété de M. VIOTTE Dominique, domicilié 7, rue des Aumières - 12100 MILLAU.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ces parcelles afin de procéder à la régularisation de l'alignement de la rue des Combes.

Le prix de vente des parcelles est fixé à 990 € soit 33€/m<sup>2</sup>, selon l'estimation de France Domaine.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

La Commission Urbanisme, réunie le 16 février 2016, a émis un avis favorable.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**12– ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES AO270 ET AO282/AO283  
PROPRIETE DE M. ET MME RANZA JEAN-PIERRE**

**M. GANZER** présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition de parcelles de terrain, rue des Combes lieu-dit Derrière la Doue, pour une contenance totale de 64 m<sup>2</sup> (64 ca).

Ces parcelles sont actuellement propriété de M. et Mme RANZA Jean-Pierre, domiciliés 36, rue des Combes - 25230 SELONCOURT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ces parcelles afin de procéder à la régularisation de l'alignement de la rue des Combes.

Le prix de vente des parcelles est fixé à 2 112 € soit 33€/m<sup>2</sup>, selon l'estimation de France Domaine.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

La Commission Urbanisme, réunie le 16 février 2016, a émis un avis favorable.

**M. TISSERAND**

Demande si, pour ces 3 acquisitions de parcelles, il y aura des travaux en plus.

**M. GANZER**

Répond par la négative. Il s'agit d'une régularisation.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**13 – FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT DU VENDREDI 22 JUILLET 2016**

**Mme CHALOT** présente ce point.

Elle propose au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert soit donné par la formation « SEPTET TRIO + 1 » le vendredi 22 juillet 2016 à 20h30 dans l'amphithéâtre du Centre Culturel Cyprien Foresti.

Cette formation est composée de 4 musiciens pour 7 instruments.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités de la convention établie entre la Ville de Seloncourt et DRUMZIC, représentée par Monsieur Jean-Luc GUIRAUD – 25, rue de Rémusat – 31000 TOULOUSE et notamment le coût de la prestation, soit 1 842 € TTC (frais de déplacement inclus).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 10 février 2015, a émis un avis favorable.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**14 – FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT DU SAMEDI 23 JUILLET 2016**

**Mme CHALOT** présente ce point.

Elle propose au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert soit donné par la formation « 3 FOR SWING » le samedi 23 juillet 2016 à 20h30 dans l'amphithéâtre du Centre Culturel Cyprien Foresti.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle établi par l'Association ACCORDS D'IDEES – 105, rue Lucien Brunet – 77340 PONTAULT-COMBAULT et notamment le coût de la prestation, soit 3 208,50 € TTC (frais de déplacement inclus).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 10 février 2015, a émis un avis favorable.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**15 – NOUVEAU CLASSEMENT DE VOIES ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL**

**M. ROBERT** présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 décembre 2012 approuvant le principe des transferts d'une partie de la route départementale RD 38E2 et d'une partie de la rue Viette, voie communale.

La commission permanente du Conseil Départemental du Doubs a approuvé, au cours de sa séance du 14 décembre 2015, les échanges de voies.



Il convient, à ce jour, d'approuver :

- le classement et l'intégration dans le domaine public routier communal de la rue du Centre et d'une partie de la rue du Château d'Eau (RD38E2) ;
- le déclassement d'une partie de la rue Viette.

La Commission Voirie, réunie le 15 février 2016, a émis un avis favorable.

#### VOTE POUR A L'UNANIMITE

**16 – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES  
D'ORANGE ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS AVEC LES RESEAUX PUBLICS AERIENS DE  
DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

**M. ROBERT** présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser une opération d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications rue Viette.

Aussi, il convient de signer une convention avec ORANGE - UPR Nord-Est - 4 rue Bertrand Russel - 25000 BESANCON - définissant les modalités juridiques et financières de l'opération.

La Commission Voirie, réunie le 15 février 2016, a émis un avis favorable.

#### VOTE POUR A L'UNANIMITE

**17 – AMENAGEMENTS DE SECURITE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU DOUBS**

**M. ROBERT** présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal du projet d'aménagements de sécurité aux abords de l'école de Berne et sur les voies communales suivantes :

- Intersection rue des Acacias, rue de l'Ecole de Berne, rue des Carrières : 1 plateau en enrobé.
- Rue des Carrières : 4 places de parking, trottoirs et 2 plateaux en enrobé dont 1 en dehors du périmètre de 150 mètres autour de l'école de Berne.

Il est proposé de solliciter l'aide financière du Département du Doubs dans le cadre du programme d'aménagements de sécurité au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Plan de financement du projet :

- Montant estimatif total des travaux : 192 341.45 € HT soit 230 809.74 € TTC.
- ↳ Montant total de la subvention escomptée = 18 831.25 €
- ↳ Solde fonds libres = 211 978.48 € TTC.

La Commission Voirie, réunie le 15 février 2016, a émis un avis favorable.

**M. SAVORGNANO**

Demande où seront installés les trottoirs vu l'étroitesse de la rue des Carrières.

**M. ROBERT**

Répond que les trottoirs seront positionnés le long des anciennes cités.

**M. SAVORGNANO**

Demande s'il est envisageable de mettre cette rue en sens unique.

Ajoute que cette rue pourrait être réservée uniquement aux riverains pour la sécurisation.

**M. BUCHWALDER**

Répond qu'une réflexion est lancée sur ces possibilités.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**18 – REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL CYPRIEN FORESTI – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**M. GAGLIARDI présente ce point.**

Il informe le Conseil Municipal du projet de réhabilitation du Centre Culturel Cyprien Foresti.

Dans le cadre du montage financier de l'opération, il est proposé de solliciter les partenaires publics suivants :

- L'Etat au titre des fonds de soutien à l'investissement public local ;
- Monsieur Frédéric BARBIER, député du Doubs, au titre de la réserve parlementaire ;
- Monsieur Martial BOURQUIN, sénateur du Doubs, au titre de la réserve parlementaire ;
- Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) au titre des fonds de concours ;
- Le Département du Doubs.

L'Etat, au titre de la dotation générale de décentralisation 2015, a déjà été sollicité par délibération du 29 septembre 2015.

D'autres partenaires publics pourront être sollicités dans le cas où le montant des subventions prévues serait inférieur au plafond de 80% autorisé.

Le montant prévisionnel total de l'opération s'élève à 894 650 € HT soit 1 072 001.50 € TTC (taux de TVA = 20%, sauf pour les contrats d'assurances = 9%).

Le plan de financement de l'opération est établi comme suit :

Co-financeurs	Dépenses subventionnables en € HT		Subventions en €		Taux par rapport au coût prévisionnel de l'opération HT
	Désignation	Montant	Subventions perçues	Subventions espérées	
ETAT (DGD)	travaux/mobilier/équipement informatique	136 279,00	42 180,00		4,71%
ETAT (fonds de soutien)				268 395,00	30,00%
Département du Doubs	aménagement bibliothèque	139 250,00		29 283,00	3,27%
Département du Doubs	création salle socioculturelle	208 000,00		58 240,00	6,51%
M.BARBIER (réserve parlementaire député)				10 000,00	1,12%
M. BOURQUIN (réserve parlementaire sénateur)				10 000,00	1,12%
PMA (fonds de concours)				150 000,00	16,77%
TOTAL subventions perçues + espérées				568 098,00	63,50%

➤ Solde fonds libres : 503 903,50 € TTC.

#### **M. SAVORGNANO**

Rappelle le non-cumul des subventions allouées sur les réserves parlementaires.

Demande si le montant des dépenses est prévisionnel.

#### **M. BUCHWALDER**

Précise que deux demandes ont été déposées auprès des Parlementaires en espérant qu'une des deux demandes sera retenue.

Ajoute qu'un courrier a été transmis par la Préfecture le 17 février 2016 pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local (enveloppe de 2 X 500 millions d'euros), demande à retourner avant le 15 mars 2016 et que le montant des dépenses est bien un montant prévisionnel.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**19 – MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT**

**M. GAGLIARDI** présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal du projet de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) aux personnes à mobilité réduite et propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre des fonds de soutien à l'investissement public local. Des travaux de réfection de sanitaires et d'escaliers seront réalisés conformément aux normes actuelles d'accessibilité des bâtiments.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Acquisition des fournitures : 18 458.33 € HT soit 22 150 € TTC
- **Subvention espérée au titre des fonds de soutien à l'investissement, au taux de 30% du montant HT des fournitures : 5 537.50 €**
- Solde fonds libres : 16 612.50 €

**M. SAVORGNANO**

Demande quels sont les bâtiments concernés.

**M. GAGLIARDI**

Rappelle le plan Adap (Agenda d'accessibilité Programmé) voté il y a quelques mois.

Cette demande de subvention pour l'acquisition de fournitures concerne ce plan.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**20 – MOTION DE SOUTIEN A LA CONSTRUCTION SUR MONTBELIARD D'UNE NOUVELLE CLINIQUE PREVUE PAR L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)**

**M. GANZER** présente ce point.

Donne lecture de la motion proposée.

*« Suite à la fermeture de la dernière clinique sur le Pays de Montbéliard et en raison de la prochaine fermeture du centre hospitalier A. Boulloche, l'offre de soins de santé sur le territoire sera largement déficitaire, créant ainsi un déséquilibre médical inacceptable et gravement préjudiciable pour les habitants de l'ensemble de l'agglomération et du Sud de l'Aire Urbaine.*

*La Ville de Montbéliard et Pays de Montbéliard Agglomération mettent à disposition un terrain, viabilisé, proche de l'autoroute et de la caserne des pompiers, desservi par les transports en commun.*

*Ce terrain répond en tout point au cahier des charges souhaité par le gestionnaire de la future clinique ainsi qu'aux préconisations de l'agence régionale de santé (ARS).*

*La construction d'une clinique à Montbéliard permettra d'offrir à la population locale une égalité en termes d'offre de soins de santé.*

*L'Etat, via l'ARS, détient l'obligation régaliennne de ne pas laisser une population urbaine de plus de 130 000 habitants en dehors d'un périmètre de soins facilement accessible : Montbéliard offre toutes les garanties pour que nos citoyens ne soient pas abandonnés médicalement.*

*Il en va de la justice sociale, il en va de la justice médicale. »*

**M. SAVORGNANO**

Demande quels seront les destinataires de cette motion et souhaite apporter une modification sur la première phrase : remplacement de l'unique clinique par dernière clinique.

**M. BUCHWALDER**

Répond que la motion sera transmise à l'Agence Régionale de Santé et en Sous-Préfecture.

La modification demandée sera apportée sur la motion.

**M. TREMBLIN**

Apporte 2 remarques au nom du **Groupe Seloncourt Energie Nouvelle** sur cette motion :

Deux bâtiments sur le Pays de Montbéliard pourraient accueillir cette nouvelle clinique :

- Le bâtiment de l'ancienne clinique des Portes du Jura ;
- L'ancien bâtiment de l'Hôpital Bouloche et notamment l'aile la plus récente qui est performante en terme de structure et de matériel.

Le **Groupe Seloncourt Energie Nouvelle** ne votera pas cette motion : pourquoi reconstruire une nouvelle clinique qui va faire l'objet de subventions et dotations alors que l'on pourrait faciliter l'acquisition des bâtiments existants ce jour ?

**M. BUCHWALDER**

Répond que, d'après les derniers renseignements et sous toute réserve, la clinique des Portes du Jura ne serait plus adaptée à la façon actuelle de pratiquer la médecine : locaux pas pratiques et trop vastes.

**M. SAVORGNANO**

Ajoute que le bâtiment appartient à des privés qui en veulent une somme déraisonnable.

Il est plus facile pour une clinique de s'installer à proximité d'un hôpital : utilisation des médecins de l'hôpital à la clinique et vice-versa avec une mobilité rapide.

**VOTE**

**POUR 24 + 3 PROCURATIONS**

**ABSTENTION : 1 (M. TREMBLIN)**

## ARRETES ET DECISIONS

### ARRETES MUNICIPAUX 2016

Du 1er février au 22 février 2016

### CM DU 1<sup>ER</sup> MARS 2016

ARR2016-02-19	février	1	interdiction de stationnement des gens du voyage
ARR2016-02-20	février	2	arrêté autorisation de travaux AXIANS FIBRE EST Bannot/Château d'Eau
ARR2016-02-21	février	3	arrêté autorisation de travaux STIEVATER 37 rue de la Pâle
ARR2016-02-22	février	4	modification durée zone bleue rue du Château d'Eau annule (2013-10-183)
ARR2016-02-23	février	8	arrêté de travaux 4 rue du Centre Véolia URGENT
ARR2016-02-24	février	11	arrêté de travaux SBTP Sous les Vignes/ Vignottes
ARR2016-02-25	février	12	arrêté débit de boissons FC Seloncourt - Loto
ARR2016-02-26	février	18	arrêté fermeture rue du Château d'Eau - travaux élagage
ARR2016-02-27	février	22	arrêté de travaux rue des Casernes AXIANS Fibre Est
ARR2016-02-28	février	22	arrêté de travaux rue Sous Gros Bois AXIANS FIBRE EST

COMMUNE DE SELONCOURT/AG  
Le 23/02/16

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER MARS 2016

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du  
29-sept-15

Décisions relatives aux avenants et procédures de marchés publics, assurances et indemnisations perçues

Objet		Avenant	Titulaire	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature ou de perception	Montant en € TTC
Avis d'échéance "Dommage aux biens" tous risques instruments de musique	assurance	DEC2016-01-15-09	SMACL	141 avenue Salvador-Ailende 79031 NIORT	28/01/2016	70,26

## QUESTIONS ORALES

**M. SAVORGNANO** intervient au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire.**

### ➤ Sécurité des piétons

*« La rue d'Audincourt, mais pas seulement, présente des dangers pour la traversée des piétons. Un récent accident mortel en témoigne. Il semble que la vitesse excessive, dans ce cas précis, n'est pas la cause de l'accident. En cause, une mauvaise visibilité par temps de pluie de ce passage pour piétons.*

*Pour améliorer la sécurité des piétons, nous demandons que soit mis en place un planning pour l'éclairage de l'ensemble des passages piétons de la localité par led et un marquage au sol plus voyant, ainsi qu'une ligne d'arrêt 5 mètres avant le passage, qui semble être également un des bons moyens pour éviter les accidents. Il en va de la sécurité des habitants, notamment des enfants et des personnes âgées. »*

**M. BUCHWALDER**

Répond que des travaux sont prévus (inclus dans les propositions d'orientations budgétaires).  
Le policier municipal a répertorié les différents endroits de la Ville qui présentent un danger à ce niveau-là.

**M. ROBERT**

Précise que des solutions sont recherchées pour améliorer la visibilité des passages piétons avec essai de nouveaux matériaux qui fonctionnent avec des panneaux solaires. La difficulté est de garantir la tenue dans le temps de ces matériaux (risque de vol).

**M. SAVORGNANO**

Répond qu'apparemment, la ligne d'arrêt est efficace.

**M. BUCHWALDER**

Précise que ce point sera à traiter de très près en Commission Voirie.

**M. TREMBLIN** intervient au nom du **Groupe Seloncourt Energie Nouvelle**

➤ **Passage Piétons**

Même remarque que celle du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire.

➤ **Lotissement de la Rue des Jonquilles**

**M. TREMBLIN**

Demande si le réseau des eaux usées est compatible avec les nouvelles constructions. A été interpellé par un habitant de la rue Neuve inquiet sur la capacité d'écoulement des eaux usées.

**M. GANZER**

Répond que Pays de Montbéliard Agglomération est responsable des réseaux. Lors du dépôt du permis d'aménagement, les services de l'agglomération sont consultés. L'investisseur sera prévenu si une anomalie est décelée. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de réponse dans ce sens-là.

➤ **Fermeture d'un poste de professeur des écoles à l'école maternelle Charles Mognetti**

**M. TREMBLIN**

Souhaite avoir des explications sur la lettre lapidaire envoyée le 16 février 2016 par M. l'Inspecteur d'Académie.

**Mme ZIETEK**

Donne lecture du courrier transmis par M. l'Inspecteur d'Académie.  
Précise que le seuil de fermeture d'une classe maternelle en zone non prioritaire est de 30 élèves.  
Aujourd'hui, la moyenne est de 23 élèves par classe.

Après fermeture, la moyenne sera de 28,8 élèves par classe.

### **M. BUCHWALDER**

Apporte quelques précisions sur les actions menées : réponse apportée à M. l'Inspecteur d'Académie, sollicitation auprès des Parlementaires, rencontre des parents d'élèves.

Précise que l'Inspection ne tient pas compte dans les effectifs des enfants scolarisés de moins de trois ans.

### **M. TISSERAND** intervient au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

#### ➤ **Pourquoi tant de haine envers le vélo ?**

*« Vous savez maintenant, que depuis 2010, tous les sens interdits situés dans une zone 30 sont implicitement en double sens pour les cyclistes.*

*Un arrêté, motivé par des raisons objectives, est nécessaire pour déroger à cette disposition.*

*Depuis 2016, cette règle est même étendue aux voies à sens unique limitées à 30 KM/H.*

*Mais à Seloncourt, cette disposition, instaurée dans la logique de la loi LAURE (Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) et du Grenelle de l'environnement n'est pas appliquée, on dirait même violemment combattue.*

*Nous avons vu apparaître aux entrées des sens interdits des rues du Centre, du Presbytère et du Château d'Eau, de singuliers panonceaux « Y compris Vélo » dont le libellé inédit ne laisse planer aucun doute sur l'état d'esprit de ses instigateurs.*

*Les cyclistes ne sont pas les bienvenus dans notre ville !*

*Permettez-nous de contester cette mesure qui n'a d'ailleurs jamais été validée en commission voirie, qui n'est motivée par aucun argument objectif et qui est contraire aux réformes issues du Grenelle de l'environnement.*

*Nous avons six questions auxquelles nous aimerions avoir des réponses :*

*1 - Pouvez-vous fournir les arrêtés et les raisons impérieuses justifiant la non application de la signalisation standard depuis le décret 2008-754 modifiant l'article R110-2 du code de la route à la zone 30 créée en 2013 ?*

*2 - Pouvez-vous fournir les arrêtés et les raisons impérieuses et factuelles justifiant votre acharnement à interdire aux cyclistes de profiter des facilités données en zone 30 ? »*

### **M. BUCHWALDER**

Répond qu'il ne veut pas que des vélos roulent à contresens.

Il ne veut pas prendre de risque. Son refus est motivé par la dangerosité des cyclistes qui roulent à contresens alors que ce n'est pas dans les habitudes.

Un arrêté a été pris dans ce sens.

### **M. TISSERAND**

Demande les raisons objectives : prouvez qu'il y a danger, sortez un peu, allez dans les grande villes.

Des dispositions sont prises pour faciliter l'usage du vélo afin d'éviter la consommation exagérée d'énergie et vous allez contre.

### **M. BUCHWALDER**

Réitère avec fermeté son refus.



**M. ROBERT**

Ajoute qu'un arrêté a été pris interdisant les cyclistes d'emprunter un sens interdit même si c'est une zone 30 et précise qu'il n'était pas nécessaire de prendre un arrêté dans le cadre de cette mesure.

**M. BUCHWALDER**

Intervient sur le courrier transmis par l'association Vélocité.

**M. TISSERAND**

Répond que Vélocité est une association qui promeut l'utilisation du vélo.

**M. TISSERAND**

*« 3 - Pouvez-vous nous dire dans quelle catégorie entre le singulier panneau « Y compris vélo » ?*

*À notre connaissance, il ne fait pas partie de la signalisation prévue par la loi. »*

**M. BUCHWALDER**

Classe cette signalisation en « principe de précaution ».

**M. TISSERAND**

*« 4 - Une telle signalisation, si elle est standard, coûte environ 70 €. Il s'agit ici d'une fabrication spéciale, quel est le prix d'achat de ces panneaux ? »*

**M. BUCHWALDER**

Informe que le prix des panneaux sera communiqué et clôt le débat.

**Les questions 5 et 6 ne seront pas posées par M. TISSERAND**

**M. TISSERAND** intervient au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

➤ **WiFi public**

*« Lors du conseil municipal de janvier 2016, Alain Savorgnano, de notre groupe SDS, a sollicité l'installation d'un WIFI public dans les salles de réunions mises à disposition par la commune.*

*Les élus SDS ont reçu, par un courrier de l'adjoint aux bâtiments, un refus motivé par la lourdeur des obligations légales et le prix de cette prestation, annoncée à 3000 € plus 70 € d'abonnement et plus de 100 € l'heure d'intervention). Le courrier laisse clairement la charge de cette connexion aux utilisateurs les obligeant à contracter un abonnement spécifique 4G pour connecter son PC à Internet.*

*Sachez qu'il existe de multiples offres permettant d'assurer un service complet répondant aux exigences réglementaires avec un matériel simple à installer soi-même et offrant des connexions fiables pour un prix modique.*

*Sans faire de pub, je peux citer l'offre ICI-WIFI proposant un boîtier Hotspot à connecter sur une BOX, qui, offert à 179 € et accompagné d'un abonnement mensuel de 12,90 €, assure le respect des lois en vigueur, antiterroristes et HADOPI, le filtrage des contenus et la gestion, grâce à un portail captif, des principes des accès pouvant être gratuits ou payants au bénéfice de la commune.*

*Certaines offres permettent même un accès entièrement gratuit grâce à la publicité.*

*Nous sommes loin des sommes et de la complexité que vous nous avez annoncées.*

*Rappelons que la commune accepte de payer une prestation de plus de 9000 € par an pour la gestion des caméras de surveillances.*

*Nous trouvons dommage que nos élus majoritaires, pourtant qualifiés de « visionnaires », ne veulent pas offrir ce service aux Seloncourtois et préfèrent laisser l'obligation à chacun d'assumer la charge d'un accès 4G personnel spécifique pour connecter son PC en salle de réunions, ignorant ici la notion de service public. »*

**M. GAGLIARDI**

Donne lecture du courrier transmis au Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire concernant la demande du WiFi dans les salles de réunions.

Le refus est motivé par plusieurs raisons :

- Obligations légales lourdes : conservation des connexions autour de la Place Croizat pendant 2 ans
- Prix élevé (3 000 €) alors que les utilisateurs ont la possibilité pour 15 € d'avoir accès à Internet.

**M. TISSERAND**

Précise que toutes les personnes utilisant les salles de réunions sont concernées.

Nous parlons d'un service à offrir.

**M. BUCHWALDER**

Répond que c'est un débat de commissions et met fin à celui-ci.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 5 AVRIL 2016**

**A 18H30**

**Fin de séance à 20H20.**